

**Mairie**  
**FRANGY EN BRESSE**

Le Conseil Municipal s'est réuni, le **vendredi 2 avril 2021** à 20 h 30 sous la présidence de Jocelyne EUVRARD, Maire.

Secrétaire de séance : Nathalie NICOLAS

Absentes excusées : Léora PÉRAUD, Christine PERNIN et Karine BOURGEOIS.

**Le Conseil Municipal :**

- Désigne un secrétaire de séance : Nathalie NICOLAS,
- Approuve le compte rendu du précédent conseil,
- Adopte en 1<sup>ère</sup> lecture et à l'unanimité le budget primitif 2021 qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 516 725 € pour la section de fonctionnement et 755 216 € pour la section d'investissement.
- Adopte également en 1<sup>ère</sup> lecture et à l'unanimité les budgets annexes qui s'équilibrent pour les deux sections :
  - du café/restaurant à la somme de 35 401 €
  - de l'assainissement à la somme de 26 346 €
  - du lotissement « le terrain du château » à la somme de 177 269 €.
- Renouvelle la subvention d'équilibre du budget du café – restaurant pour la somme de 5 332 €
- Vote les taux d'impositions 2021 :

<b>Taxe Foncière Bâti</b>	32,94 % <i>(dont taux départemental de 20,08 %)</i>
<b>Taxe Foncière Non Bâti</b>	25,31 %
<b>Cotisation Foncière des Entreprises</b>	19,26 %

- Reconduit pour 2021 les subventions aux différentes associations,
  - Budget CCAS : 5 000 euros,
  - ADMR de Saint-Germain-du-Bois : 100 euros,
  - Amicale des Anciens Elèves de Frangy-en-Bresse: 440 euros,
  - Amicale des Pompiers du CPI de Frangy-en-Bresse : 800 euros,
  - Club « Les Amis Réunis » de Frangy-en-Bresse : 200 euros,
  - Société de Chasse « La Diane » : 200 euros,
  - Délégués Départementaux de l'Education National : 40 euros,
- Délibère et décide de mettre en place une taxe de 50 euros pour chaque scellement d'urne au cimetière communal sur les concessions existantes,
- Accepte le devis de la société « France Collectivité » concernant l'acquisition d'une structure de jeux pour les enfants de 2 à 7 ans,
- Est informé que les élections départementales et régionales auront lieu les 20 et 27 juin prochain,
- Refuse de transférer la compétence « urbanisme » à la CCB71,
- Accepte la prise de compétence « Mobilité » par la Communauté de Communes Bresse Revermont 71,
- Décide de déposer une demande de Certificat d'Urbanisme pour la vente de deux parcelles constructibles au centre bourg,
- Entend les comptes rendus des différentes réunions de commissions et de réunions notamment : organisation du travail, cimetière, communication, vie scolaire-enfance, SIVOS et de la communication d'informations transmises par la Préfecture concernant le COVID-19,
- Fixe la prochaine réunion de conseil au vendredi 7 mai 2021 à 20 H 30 à la salle des fêtes.

La Secrétaire

Le Maire

